L'inamovibilité des magistrats : un modèle ? (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/0c5bec53-71c8-4569-91b3-3f5e0f4e0143

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

Informations sur les contributeurs

Auteur : Pluen (Pluen), Olivier
Date de soutenance : 22-11-2011

Directeur(s) de thèse : Morange Jean

Etablissement de soutenance : Paris 2
Ecole doctorale : École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline : Droit public
Classification : Droit

Mots-clés libres : Eviction arbitraire, Impartialité, Inamovibilité, Indépendance, Irrévocabilité, Juge, Pouvoir judiciaire, Pouvoir politique, Magistrat, Justice, France
Mots-clés :

- Indépendance judiciaire - France - histoire
- Privilèges et immunités judiciaires - France
- Fonction publique

Résumé : En droit français, l'inamovibilité est traditionnellement conçue comme une garantie d'indépendance statutaire attribuée au magistrat du siège de l'ordre judiciaire, afin de le protéger contre le risque d'éviction arbitraire par le Pouvoir politique. Elle est ainsi supposée faire bénéficier le magistrat d'une protection exorbitante par rapport au droit commun de la fonction publique. Déjà considérée comme un « antique et tutélaire principe » au milieu du XIXe siècle, cette garantie a traversé le temps et les régimes politiques, depuis l'époque médiévale jusqu'à aujourd'hui. Erigée en Loi fondamentale du royaume à la veille de la Révolution, elle a été reprise et consacrée par la presque totalité des Constitutions qui se sont succédées depuis 1791. Mais alors qu'elle semble offrir l'image d'un modèle de garantie susceptible d'inspirer le statut d'autres catégories d'agents publics, l'inamovibilité est de manière paradoxale, souvent décrite comme un « mythe ». La présente étude se donne dès lors pour objet de lever cette contradiction, en revenant de manière approfondie et comparative sur la condition et la finalité d'une garantie d'éviction, dont la particularité est d'être étroitement liée à la mission régalienne consistant à rendre la justice.

Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : star
Identifiant : 2011PA020045
Type de ressource : Thèse